Régime de pensions du Canada – Sécurité de la vieillesse Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes juillet à septembre 2015

Régime de pensions du Canada (RPC) et Régime de rentes du Québec (RRQ)

Type de prestations	Nouvelles prestations Montant maximal (2015)		Nombre de prestations Mars 2015		Montants versés March 2015	
	RPC	RRQ	RPC	RRQ	RPC	RRQ
Retraite (à l'âge de 65 ans)	1 065,00 \$	1 065,00 \$	4 636 569	1 680 283	2 551,1 M\$	825,3 M\$
Prestations après - retraite (RPC) (à l'âge de 65 ans)*	26,63 \$		1 057 679		12,5 M\$	
Supplément de rente de retraite (RRQ)*		20,42 \$		441 501		9,5 M\$
Invalidité	1 264,59 \$	1 264,56 \$	329 528	65 341	289,0 M\$	63,8 M\$
Survivant – moins de 65 ans	581,13 \$	(voir note 1)	227 164	70 260	88,3 M\$	47,4 M\$
Survivant – 65 ans et plus	639,00 \$	639,00 \$	851 356	292 754	267,0 M\$	92,3 M\$
Total – prestations de survivant**			1 078 520	363 014	355,3 M\$	139,7 M\$
Enfant de cotisant invalide	234,87 \$	74,57 \$	83 092	6 769	19,5 M\$	0,7 M\$
Enfant de cotisant décédé	234,87 \$	234,87 \$	67 077	13 337	15,7 M\$	3,2 M\$
Décès (prestation maximale - paiement unique)	2 500,00 \$	2 500,00 \$	15 111	5 366	34,6 M\$	13,1 M\$
Total – prestations du RPC et du RRQ**	_		6 209 897	2 134 110	3 277,8 M\$	1 055,3 M\$
Prestations combinées						
• survivant/retraite (retraite à 65 ans)	1 065,00 \$	1 065,00 \$	784 572	250 789	620,2 M\$	177,6 M\$
• survivant/invalidité	1 264,59 \$	Sans objet	14 106	2 306	14,4 M\$	2,6 M\$
Total – prestations combinées**			798 678	253 095	634,6 M\$	180,2 M\$

^{*}Pour chaque année au cours de laquelle une cotisation valide est versée au RPC tout en recevant une pension de retraite, une personne devient admissible à une nouvelle prestation après-retraite (PAR) à compter de janvier de l'année suivante et peut donc recevoir plus qu'une PAR. Puisque cette prestation supplémentaire rehausse la prestation de retraite, celle-ci n'est pas incluse dans le total des prestations du RPC. Cette exclusion s'applique également au supplément de rente de retraite dans le total des prestations du RRQ.

Montants des prestations d'invalidité et de survivant

	Montant uniforme	Partie liée aux gains	Total
RPC, prestations d'invalidité	465,84 \$	798,75 \$	1 264,59 \$
RPC, prestations de survivant – moins de 65 ans	181,75 \$	399,38 \$	581,13 \$
RRQ, prestations d'invalidité	465,81 \$	798,75 \$	1 264,56 \$
Note 1 – Détail des prestations du RRQ			
RRQ, prestations de survivant – moins de 45 ans			
 non invalide, sans enfant 	119,30 \$	399,38 \$	518,68 \$
• non invalide, avec enfant	432,51 \$	399,38 \$	831,89 \$
• invalide	465,81 \$	399,38 \$	865,19 \$
RRQ, prestations de survivant – 45 à 64 ans	465,81 \$	399,38 \$	865,19 \$

Calcul du montant maximal mensuel des nouvelles prestations du RPC

Retraite: 25 % du 1/12 de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) des cinq dernières années

Invalidité: (prestation de retraite x 0,75) + montant uniforme (465,84 \$)

Survivant: moins de 65 ans : (prestation de retraite x 0,375) + montant uniforme (181,75 \$)

65 ans et plus : prestation de retraite x 0,60

Après - Retraite: 1/40 de la prestation retraite



^{**}Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Régime de pensions du Canada - Sécurité de la vieillesse Rapport trimestriel des montants mensuels et données connexes juillet à septembre 2015

Sécurité de la vieillesse (SV)

Type de prestations Juillet à septembre 2015 Mars 2015

	Montant maximal ¹	Revenu annuel limite ²	Revenu annuel limite pour les prestations complémentaires ²	Nombre de prestations	Montant versé
Pension de la Sécurité de la vieillesse ³	564,87 \$	Sans objet		5 547 190	2 950,3 M\$
Supplément de revenu garanti (SRG)					
Célibataire	765,93 \$	17 136 \$	4 544 \$	1 068 299	554,9 M\$
• Époux/conjoint de fait d'une personne qui :					
 ne reçoit pas de pension de la SV 	765,93 \$	41 088 \$	9 088 \$	85 020	43,7 M\$
• reçoit une pension de la SV	507,87 \$	22 608 \$	7 648 \$	571 303	192,6 M\$
reçoit l'Allocation	507,87 \$	41 088 \$	7 648 \$	55 816	24,2 M\$
Total – SRG ⁴				1 780 438	815,4 M\$
Allocation	1 072,74 \$	31 680 \$	7 648 \$	55 812	25,3 M\$
Allocation au survivant	1 200,98 \$	23 088 \$	4 544 \$	24 191	16,0 M\$
Total – Allocation et Allocation au survivant ⁴				80 003	41,3 M\$

¹ Le montant maximal inclut les prestations complémentaires au SRG et aux Allocations.

SV - Dépenses prévues en 2015-2016

SV	SRG	Allocations	Total
34 921 M\$	10 606 M\$	546 M\$	46 072 M\$

RPC et RRQ - Autres statistiques

	RPC	RRQ
Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) (2015)	53 600,00 \$	53 600,00 \$
Exemption de base annuelle (2015)	3 500,00 \$	3 500,00 \$
Cotisation maximale des employés/employeurs	(4,95 %) 2 479,95 \$	(5,250 %) 2 630,25 \$
Cotisation maximale des travailleurs autonomes	(9,9 %) 4 959,90 \$	(10,50 %) 5 260,50 \$
Solde du compte (septembre 2014)	237 297 M\$	41 891 M\$
Cotisations (2013-2014)	43 181 M\$	12 323 M\$
Nombre de cotisants (2012)	13,2 millions	(estimé) 4,0 millions
Taux d'indexation (janvier 2015)	1,8 %	1,8 %

RPC et RRQ - Dépenses prévues en 2015-2016

RPC 41 612 M\$

Légende : M\$ = millions de dollars

En vigueur en juillet 2015 ISP-258-04-13F

² Les revenus annuels limites n'incluent pas la pension de la SV et les premiers 3 500 \$ de revenus d'emploi.

³ Le niveau de remboursement de la pension de la SV en 2015 se situe entre 72 809 \$ et 117 954 \$.

⁴Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.